



Awasum Mispa vient d'écopier de 7 ans de prison ferme.

Après les condamnations hier du trésorier national du MRC, Alain Fogue et Olivier Bibou Nissack, porte-parole de Maurice Kamto à 7 ans de prison ferme, c'est autour de l'avocate Awasum Mispa présidente des femmes du MRC subir les affres de la justice camerounaise.

Awasum Mispa, avocate au barreau du Cameroun, et Président du Directoire des Femmes du MRC, vient elle aussi d'être condamnée à 7 ans d'emprisonnement ferme.

Outre ces deux cadres du parti de Maurice Kamto, d'autres militants ont également écopé de lourdes peines d'emprisonnement.

Ces deniers avaient été mis aux arrêts, en septembre 2020, alors qu'ils manifestaient pacifiquement contre la crise sanglante des régions du Nord-Ouest et du Sud-ouest. Bibou Nissack avait été arrêté à son domicile devant son épouse et ses enfants le 22 septembre 2020.

Alain Fogue, lui, avait été interpellé dans la nuit du 21 au 22 septembre 2021, alors qu'il se rendait chez le président national du MRC, mis en résidence surveillée par les autorisés de Yaoundé.

Awasum Mispa, quant à elle, avait été interpellée alors qu'elle organisait une manifestation pour réclamer la levée du siège du domicile de Maurice Kamto.

Elle avait été libérée quatre jours après, mais la procédure judiciaire a continué.

Le MRC, en réaction a décidé de mettre fin à sa participation aux débats médiatiques. « ***Dès ce soir nous nous retirons de tous les débats médiatiques. Radios, journaux, télévisions. Aucun représentant du MRC sur aucuns médias. Aucun avocat du collectif Sylvain Souop ne doit participer à aucun débat ni faire aucune déclaration sur le dossier. Aucune personne, responsables ou militants ne doit prendre la parole sur le sujet ni donner une interview.*** » a annoncé Joseph Emmanuel Ateba, secrétaire national à la communication du MRC. .